

Rappel de la fédération :

Le club vosgien n'est pas un club sportif mais une association de tourisme.

Celle-ci n'impose pas de certificat médical dans le contexte d'activités de type familiales ou de travaux sur sentiers, abris, ...

La fédération du club vosgien recommande vivement la production du certificat médical pour la marche nordique et les randonnées dépassants les 2000 mètres d'altitude.

L'assureur recommande fortement de demander un certificat médical annuel de non contre indication à la pratique de la marche.

A noter :

Les activités proposées au club vosgien de Dambach la Ville sont des activités de loisirs et en aucun cas des activités en compétition.

La carte de membre ne donne pas accès à une activité de compétition même en dehors de l'association du club vosgien de Dambach la Ville.

Article1

Pour participer aux activités du club vosgien de Dambach la Ville, tout participant doit produire un certificat médical de non contre indication à ces activités.

Le certificat médical est à produire annuellement conformément aux préconisations de la fédération et de l'assureur.

L'application de cette mesure pourra se faire progressivement, les nouvelles adhésions étant concernées en premier.

Article2

Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un parent ou d'un tuteur pour pratiquer une activité au sein de l'association.

Article3

Les chefs de courses s'engagent à respecter un protocole de randonnée et à mener celle-ci en bon père de famille.

Les participants s'engagent à respecter les décisions ou consignes du chef de course et à rester derrière lui pendant le cheminement.

Protocole de randonnée

Avant chaque départ (au lieu de rendez-vous et ou au départ de la randonnée)

- 1- Le chef de course s'assure que les matériels énumérés sur la check liste (liste ci-après) sont disponibles par lui-même ou dans son groupe. Si un effet est manquant, la sortie est annulée.
- 2- Le chef de course vérifie l'équipement de chaque personne, celui-ci doit être conforme à la randonnée programmée. (vêtements, chaussures, matériels spécifiques en bon état, exemple :vtt, casque). Dans le cas contraire il peut refuser la personne dans son groupe et la réorientée vers une autre activité.
- 3- Selon l'activité, le chef de course vérifie que chaque participant est en possession d'un certificat médical de non contre indication à l'activité proposée. Il estime au mieux les capacités des participants à pouvoir réaliser la sortie. Le cas échéant, il peut refuser une personne de se joindre au groupe dont il a la charge.
- 4- Le chef de course en possession de sa feuille de route, donne connaissance à tous les participants des caractéristiques de l'itinéraire. (distance, dénivelé, temps, difficulté,...)
- 5- Au départ de la randonnée, le chef de course désigne un serre file. Le serre file peut-être relayé durant la randonnée.
- 6- Les participants ne doivent pas dépasser le chef de course. Les personnes ne respectant pas cette consigne ne sont plus sous sa responsabilité.

Check liste

- 1- Une carte papier du secteur de la randonnée
- 2- Une boussole magnétique
- 3- Une trousse de premiers secours
- 4- Une couverture de survie
- 5- Deux gilets jaunes fluo
- 6- Un GPS
- 7- Un téléphone portable